

COMMUNE
D'OSTHOFFEN



DEMANDE D'ARRETE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE D'OSTHOFFEN

Code de la Route, Code général des collectivités territoriales L2211 et suivants

Mairie d'Osthoffen
6 rue principale
67990 OSTHOFFEN
67076 STRASBOURG CEDEX

ATTENTION : Formulaire à remplir par le demandeur et à transmettre au Service de la mairie **au moins 15 jours** ouvrés avant la date prévue de la mise en œuvre des mesures demandées.

Notre adresse internet : mairie@osthoffen.fr

Le demandeur

Particulier Service public

Maitre d'œuvre ou Conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination :
Adresse N° : Nom de la voie :
Code postal : Localité :
Téléphone :
Courriel :

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse N° : Nom de la voie :
Code postal : Localité :
Téléphone :
Courriel :

Demande de prolongation

Arrêté n°
 Motif de la prolongation (préciser) :

Localisation du site concerné par la demande (P.J. : plan obligatoire)

Voie(s) concernée(s)
Immeuble(s) n° :
Tronçon concerné : du n° au n°
Observations particulières :

Raison nécessitant un arrêté de circulation et de stationnement

ATTENTION :

- la présente demande ne dispense pas le gestionnaire de souscrire une demande d'accord technique auprès du Service des Voies Publiques (Travaux de V.R.D. uniquement) de l'**Eurométropole de Strasbourg**
- Pour toute demande impactant les installations du bus (ligne 240), un avis de la CTBR devra être obligatoirement obtenu (exploitation@ctbr67.fr)

Travaux (descriptions) :

Manifestations sportives ou culturelles intitulées :

Présence de poids lourds en centre ville et/ou en secteur piétonnier + de 6T. + de 19 T. (joindre les immatriculations)

Autres (à préciser) :

Dates : début : Fin :
Horaires : début : Fin :

Mesures temporaires de circulation et de stationnement

- Restriction de circulation :
- cheminement piétonnier sécurisé
- sur trottoir(s)
- déviation sur le trottoir d'en face
- cyclistes pied à terre
- sur piste cyclable
- déviation sur chaussée
- sur chaussée la largeur sera réduite de m à m
- maintien du sens de circulation existant
- sens prioritaire de circulation
- feu tricolore
- sens unique de circulation alternée
- manuel
- vitesse maximale limitée à km/h
- dépassement des véhicules autres que les deux roues interdit
- Interdiction de circulation :
- sur chaussée itinéraire de déviation par les voies suivantes (plan à joindre) :

.....
.....

- Interdiction de stationner (préciser) :

.....
.....

Pose, maintien ou retrait de la signalisation réglementaire effectués par :

Le demandeur Entreprise spécialisée

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par:

Adresse N° : Nom de la voie:

Code postal : Localité :

Téléphone : Courriel :

Fait à : Le :

Signature :

N.B. : La mise en place des panneaux d'interdiction de stationner doit être effectuée 72h avant l'entrée en vigueur de la mesure